

JDJ

Le Journal Du Jeudi - N°53- Du 09 mai au 17 mai 2019



DECÈS DE BÉTHIO
**LA SENTENCE
DE DIEU !**



ASSEMBLÉE NATIONALE
**LA DÉMOCRATIE
CHAHUTÉE !**



Allez à Gawlo.net & cliquez pour télécharger !

JDJ

Le Journal Du Jeudi

A FOND DANS L'INFO DÉCALÉE !



POUR VOS INSERTIONS

33 827 33 31 / 77 503 00 10

Editeur & Directeur de publication : Mansour Dieng

Rédacteur en chef : Marc Senghor

Conseiller éditorial : Salif Samb

Développement: Momo Dieng

Infographie: Isopubli@gmail.com

Tél : 33 827 33 31 - Commercial : 77 503 00 10

- email :cordior@orange.sn

LA DÉMOCRATIE CHAHUTÉE !

Là où passe l'argent, souventes fois, la dignité trépassé ! Pour s'en sortir indemne, il faut une intégrité inoxydable capable d'annihiler toutes formes de corruptions ou de mise sous le boisseau de la vérité et du droit. Quelles que soient les coteries et les ambitions, l'intérêt du peuple doit toujours prévaloir au sein de l'auguste Assemblée.

Démocratie oblige !

Madior SALLA

ABDOU MBACKE BARA DOLLY VILIPENDE ET FÂCHE LES DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ :

« Vous avez reçu un million et des billets pour La Mecque ; c'est une honte ! »

Comme à l'accoutumée, le député de l'opposition Cheikh Abdou Mbacké Bara Dolly a déversé sa bile sur la majorité. Il accuse Aymérou Gningue et les membres de son groupe d'avoir reçu de l'argent et des billets pour La Mecque du chef de l'Etat, en guise de motivation à voter en masse le projet de loi portant révision de la Constitution, qu'il qualifie d'anti-démocratique et d'anticonstitutionnelle. Remontée, la majorité s'est déchaînée sur lui, avec le député Malaw Sow, qui a atteint les limites de la décence et de la retenue verbales.

S'il y a un député qui a donné du fil à retordre à la majorité, qu'il a réussi à irriter et à faire sortir de sa sérénité, c'est bien Abdou Mbacké Bara Dolly. Le député de Bokk Gis-Gis a d'abord interrompu le cours des débats, en demandant à poser une « question préjudicielle », comme le lui permet le règlement de l'Assemblée, en son article 71. Dans sa motion, il a demandé que les débats soient ajournés, parce que le ministre de la Justice n'était pas habilité à venir défendre le texte. Une défense qui, dit-il, devrait être assurée par le Premier ministre. Ce que le président de la commission des lois, Seydou Diouf, a rejeté. De même que le ministre, qui a cité le décret l'autorisant à venir devant les députés. Il s'ensuivit un vote et sa question a été rejetée à une écrasante majorité. Plus tard, il reviendra pour poser une autre question préjudicielle, mais la réponse du président Moustapha Niasse a été sans appel. « Il y aura une seule question préalable ; il n'y en aura pas une autre », tranche le patron de l'Assemblée.

« C'est une loi antidémocratique et anti-constitutionnelle... Celui qui le vote trahit le peuple »

Ne démodant pas, le député de l'opposition va utiliser son temps de parole pour déverser



sa bile sur la majorité. « Je ne fais pas partie des députés à qui on donne des millions et des billets pour La Mecque. On vous a donné un million, chacun, et des billets (pour le pèlerinage à La Mecque) pour que vous votiez la loi. Ça fait 125 millions... C'est une honte pour l'Assemblée », lâche-t-il à ses collègues de la majorité, en rogne contre ses propos. Mais le député, qui s'est vanté devant eux de les avoir défaits à Touba-Mbacké, n'a cure de leurs états d'âme. « Ce jour est important, et il faut que les députés le sachent. Je ne voterai pas ce projet de loi, parce qu'il cache des non-dits. Cette loi va donner des pouvoirs exceptionnels au chef de l'Etat, qui peut bien dissoudre l'Assemblée. C'est une loi antidémocratique et anticonstitutionnelle. Celui qui vote cette loi trahit le peuple ».

Le député apériste Malaw Sow le traite d'impoli et le défie ; d'autres députés soulignent son inculture, son ignorance et son indiscipline

Alors que ses collègues de la majorité protestaient avec retenue contre les propos d'Abdou Mbacké, le député Malaw Sow a bondi de son

siège, pour dire des vertes et des pas mûres à son collègue de l'opposition. « Tu es très impoli... », balance-t-il en boucle, debout, les nerfs à fleur de peau et décidé à en découdre, incapable de se calmer. Mais, de son siècle, son vis-à-vis le raille, en lui demandant de sortir pour qu'ils aillent régler leur différend dehors, comme des hommes. Plusieurs autres députés se sont acharnés aussi sur Abdou Mbacké, en le traitant de tous les noms d'oiseaux et en niant les accusations selon lesquelles ils sont été achetés par Macky Sall, avec de l'argent et des billets pour La Mecque. « C'est celui qui se vend qui sait où on achète des gens et combien ils coûtent », lui a lancé Seydou Diouf, qui ne s'est pas privé de souligner son inculture, son ignorance des textes et son indiscipline. Certains l'accuseront de s'acharner sur la majorité, pour courir après derrière ses membres pour avoir des marchés, tandis que d'autres se sont moqués de son français exécrable.

Gawlo.net (Avec Les Échos)

DÉCÈS DE BÉTHIO :

La sentence de Dieu

Lors de notre dernière édition, nous nous sommes posé la question si c'était « LA FIN » de Béthio Thioune, après le réquisitoire du Procureur du tribunal de grande instance de Mbour, Youssoupha Diallo, demandant la perpétuité pour le Cheikh. Condamné à une peine carcérale de 10 ans, le 6 mai, le Cheikh rendit l'âme le jour suivant. Cette fois-ci nous disons que c'est « LA FIN ! » avec un point d'exclamation.

Rappelons que le 6 mai, le juge Thierno Niang a prononcé la sentence condamnant le guide des « Thiantacounes » à 10 ans ferme de travaux forcés assortis d'une amende de 200 millions à verser aux familles des victimes. Sur les 19 autres talibés du Cheikh, 16 d'entre eux ont écopé de peines allant de six mois d'emprisonnement ferme à quinze ans de travaux forcés pour « meurtres avec actes de torture et de barbarie », « association de malfaiteurs » et « inhumation illégale ». Trois autres ont été acquittés.

Une telle condamnation carcérale et pécuniaire sonne le glas à la notoriété du guide des Thiantacounes. Une véritable humiliation pour un chef qui draine des centaines de milliers de talibés. Une véritable honte sur le Cheikh et sa famille.

La bulle de Béthio a explosé depuis, l'affaire Médinatoul Salam. Si l'on est arrivé un moment à donner à l'arrestation de Béthio une dimension qui transcendait les contingences humaines quotidiennes, c'est parce qu'il jouissait d'une toute-puissance bâtie sur sa magie mystérieuse à rassembler les foules fanatiques et sur la mythification de son titre de Cheikh que lui aurait décerné Serigne Saliou, son défunt marabout. Certes, il a toujours été un talibé fidèle et accompli de Serigne Saliou. Il s'est beaucoup investi dans les travaux champêtres de son marabout surtout dans le domaine agricole de Khelcom où il a dirigé les travaux d'aménagement de la surface arable. Ce dévouement sans fard à l'endroit de Serigne Saliou et qui date de longtemps lui a valu toute l'estime et les égards de son marabout.

Mais ce qui est déplorable, c'est que Serigne Béthio a toujours voulu profiter de ses rapports privilégiés avec Serigne Saliou pour asseoir sa propre image, sa propre autorité, ses propres lois. On se rappelle lors de la présidentielle de 2012, ses miliciens qui semaient la zizanie chez les adversaires politiques du Président Wade. Combien de



fois n'ont-ils pas usé et abusé de la protection dont il bénéficiait du président Wade pour agresser tous ceux qui ont osé désapprouver le comportement inconvenant de leur guide ? Les agressions impunies de Pape Cheikh Fall, ancien correspondant de la RFM Mbacké et de l'ex-rédacteur en chef du Témoin, Aliou Diongue, l'attaque violente du cortège d'Idrissa Seck lors de la campagne présidentielle de 2007 et l'incendie de la maison de Sohaibou Cissé à Touba et le saccage du domicile du frangin de Moustapha Cissé Lô en 2012 surnagent encore dans nos mémoires. Lors de cette présidentielle de 2012, les « Thiantacounes » se sont comportés comme de véritables terroristes en s'armant tous de gourdins ou d'armes blanches pour apeurer ou frapper tout citoyen qui risquait de compromettre la tenue de la promesse de réélire Abdoulaye Wade et de lui assurer une présidence à vie. Et devant ce terrorisme « Thiantacounes », Ousmane Ngom, l'alors ministre de l'Intérieur, n'avait trouvé à dire que Béthio avait donné l'assurance que ses talibés n'en useraient point à moins qu'un téméraire ne s'y frottât et ne s'y piquât.

La grandeur de Béthio est ternie par le double meurtre de Médinatoul Salam. Du Capitole, il a atterri sur la Roche Tarpéienne. Sa mort aujourd'hui sonne comme le dernier épisode de l'affaire de Médinatoul Salam. La justice divine a tranché. Si ses talibés soutiennent que Dieu l'a rappelé pour le soustraire de l'injustice des hommes, d'autres disent que le Tout-puissant a donné la véritable sentence qui sied puisque, selon eux, un « meurtrier » par complicité mérite lui aussi la mort comme le recommande la Charia.

Mark Senghor

ÉCLAIRAGE SUR LA CONTRAINTE PAR CORPS

«La contrainte par corps, c'est quand un accusé condamné ne paie pas les dommages et intérêts fixés par le juge. La partie civile a la possibilité de l'emmener en prison, mais pour une durée ne pouvant pas dépasser deux ans. La contrainte par corps peut être fixée au minimum ou au maximum, mais la loi dit clairement : si le prévenu est âgé de 70 ans ou plus, on ne peut plus exercer contre lui la contrainte par corps. Donc, ce n'est pas un privilège du tribunal, c'est la loi qui le prévoit», explique Me Ibrahima Mbengue, qui rappelle qu'en cas de contrainte par corps, c'est la partie civile qui débourse ce que le condamné mange en prison. Ce montant, dit-il, est de 1000 francs par jour. «Si on exerce la contrainte par corps sur vous, ceci ne veut pas pour autant dire que vous n'allez plus payer. Même si vous sortez, vous endossez la créance. La contrainte par corps n'efface pas les intérêts civils», ajoute l'avocat.

(Les Echos)

Justice immanente, justice transcendante

Marié à sept femmes, père de plusieurs enfants, Cheikh Béthio Thioune a été condamné à 10 ans de travaux forcés par la chambre criminelle Tribunal de grande instance de Mbour. Mais la condamnation divine vient compléter à celle du juge Thierno Niang. Le Cheikh va finalement purger sa peine dans l'éternité du Tout-puissant.

Il vivait trop près du soleil et s'est longtemps cru intouchable. Pour non-dénonciation de crimes, Cheikh Béthio Thioune a été condamné à 10 ans de travaux forcés par la Chambre criminelle du Tribunal de grande instance de Mbour. A 80 ans, le guide religieux voit sa vie basculer dans les abysses. Après qu'elle a touché son Everest. Chef d'une entreprise florissante (les Thiantacounes), M. Thioune a toujours eu cette attention extrême portée tant à ceux qui l'entourent qu'à ses propres fantasmagories, le laissant étourdi et émerveillé par sa propre personnalité. Où se trouve la frontière entre le réel et l'imaginaire ? Entre sa vie et celle de ses talibés ? Si, ces dernières années, il est au bord de l'effondrement, on a supposé un homme exceptionnel, une divinité en chair fraîche, un puits de dévotion sans fond pour ses disciples, un leader aussi crédible que son marabout mais aussi un Cheikh sans frontières (11 millions de talibés) et surtout un bienfaiteur invétéré. Avec une amusante propension à l'exhibitionnisme. On se souvient de ses séances publiques de «Thiant» teintées de provocation gothique et de scarifications personnalisées et transformées en show aguichant. L'homme, comme investi d'une mission, est devenu une messe courue par les jeunes.

Face au Béthio d'aujourd'hui, tout se complique : car, il ne cesse de couvrir de boue l'idole qu'il «fut» pour ses (ex) disciples avec ces actes indicibles. Longtemps, il a été un prophète du profane et le Cheikh d'affirmation d'une jeunesse-désespoir. A ce jeu, il a été leur guide suprême pendant plusieurs décennies. Lui aussi a été rattrapé par le côté pervers du pouvoir. Grisé par son aura et son succès, Béthio Thioune contemplait son monde avec mépris et arrogance. Ecartelé entre ses aspirations religieuses, financières et politiques, l'ex-«souverain de Mermoz et de Médinatoul Salam» a chuté de son olympus. De façon tragique. Comme Jekyll ? Fasciné par son pouvoir, sa propre personnalité incarnait pourtant depuis quelques années un succès répugnant. Ces dernières années, Béthio Thioune est devenu un ambivalent, tenté par le bien et le mal : attaques contre les convois des hommes politiques, provocation électorale, religieuse et confrérique, mariages sans



consentement parental, scènes de meurtre dans ses propres locaux. Est-il le dieu et le diable ? Il n'aime que les extrêmes et l'intensité qui déchirent. On a longtemps cru que Cheikh Béthio Thioune est une existence sans désaccords. Béthio s'est étalé totalement dans la rue. Une chute aussi spectaculaire que sa notoriété !

GRANDEUR ET DÉCADENCE

L'histoire est aussi faite de coïncidences. Cette affaire de Médinatoul Salam le rattrape alors qu'il s'était investi dans la campagne de Me Wade. Béthio, qui revendiquait 5 millions de talibés, engagés pour la réélection du Président sortant de 2012, remarquera que sa réputation est surfaite après la défaite de son candidat. Cela sera accompagné par l'érosion de son aura et de sa réputation. Tout s'écroule le 22 avril 2012. Bara Sow, 37 ans et Ababacar Diagne, 40 ans, sont tués de manière abominable à Médinatoul Salam, où il étalait sa toute puissance. Fini tout ça ! Le bouillant guide des Thiantacounes est ramené à sa position de simple citoyen, de simple justiciable qu'on expédie en prison sans tambours ni trompettes. Les chefs d'inculpation sont lourds : complicité d'homicide, recel et inhumation de cadavres sans autorisation, détention d'armes sans autorisation et association de malfaiteurs. Exit le puissant guide religieux. Depuis 7 ans, M. Thioune vivait dans un sursis permanent, après avoir réussi à saboter son miracle de ses propres mains. A ses pieds est inscrite désormais une date historique : 6 mai 2019. Le jour où il a été condamné aux travaux forcés avoir été reconnu coupable de non-dénonciation de crimes.

Il ne devait pas ignorer les risques. Administrateur civil de classe exceptionnelle, M. Thioune est un énarque à la retraite. Il a servi dans la haute administration avant

d'être son titre de Cheikh en 1987. Mais l'empreinte de M. Thioune se retrouvera bien au-delà de sa vie de fonctionnaire. Il atteint l'Everest dans ses nouveaux habits de guide religieux sans formation coranique. Chambellan de Serigne Saliou Mbacqué, cinquième khalife général des mourides, décédé en 2007, qu'il côtoyait à l'âge de 8 ans, Thioune a réussi sa reconversion grâce à cette proximité. Elle lui a apporté la respectabilité et l'influence dans le monde politico-religieux. Son succès l'a installé comme une figure du paysage religieux vénéré et comparé aux hommes sanctifiés du Mouridisme. A la barre du Tgi de Mbour, Adja Déthié Pène, sa septième épouse, a dit que «Cheikh Béthio est Serigne Touba». Grosse provocation ?

«J'ai eu mal quand j'ai entendu l'une des épouses de Cheikh Béthio Thioune dire que Cheikh Béthio, c'est Cheikh Ahmadou Bamba. J'ai dit que là, c'est allé trop. Cheikh Béthio n'est pas Cheikh Ahmadou Bamba et Cheikh Ahmadou Bamba n'est pas Cheikh Béthio. Cheikh Ahmadou Bamba était à un autre degré beaucoup plus élevé, beaucoup plus spirituel. Dire que Cheikh Béthio est Serigne Touba, c'est une offense à la communauté mouride, c'est un manque de respect, c'est une offense à Cheikh Ahmadou Bamba, qui n'est pas Cheikh Béthio Thioune, quel que soit le respect et la considération que j'ai pour lui. Cheikh Béthio Thioune ne peut pas être Cheikh Ahmadou Bamba et Cheikh Ahmadou Bamba ne peut pas être Cheikh Béthio», réplique Me Khasimou Touré. Jugé par contumace à 10 ans de réclusion par la justice immanente, le Cheikh n'aura attendu que 24 heures pour céder à la justice transcendante. Et pour l'éternité !

JDJ (avec Le Quotidien)

Jugement rendu par la Chambre criminelle du TGI de Mbour

Le texte intégral

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, par contumace à l'encontre de Béthio THIOUNE dit Cheikh, contradictoirement à l'égard des autres accusés et des héritiers de Bara SOW et d'Ababacar DIAGNE, en matière criminelle et en premier ressort ;

EN LA FORME

- Rejette l'exception de nullité soulevée par le conseil d'Aly DIOUF ;
- Déclare la procédure régulière ;

AU FOND

Sur l'action publique :

- Prononce l'acquittement de Serigne Saliou BARRO, d'Aziz Mbacké NDOUR et de Mamadou HANN dit Pape de tous les chefs d'accusation ;
- Prononce l'acquittement de Béthio THIOUNE dit Cheikh, Serigne Khadim SECK, Samba NGOM, Pape NDIAYE, Aly DIOUF et Demba KEBE du chef d'association de malfaiteurs ;
- Prononce l'acquittement d'Ablaye DIOUF et de Samba FALL du chef de meurtre avec actes de torture ou de barbarie ;
- Prononce l'acquittement de Samba NGOM du chef de non dénonciation de crime ;
- Prononce l'acquittement de Béthio THIOUNE dit Cheikh, Cheikh FAYE, Serigne Khadim SECK, Demba KEBE et Aly DIOUF du chef de recel de malfaiteurs ;
- Disqualifie les faits de meurtre avec actes de torture ou de barbarie initialement reprochés à Serigne Khadim SECK, Mame Balla DIOUF, Mamadou GUEYE, Moussa DIEYE, Aliou DIALLO, Al Demba DIALLO, Momar Talla DIOP, Mohamed SENE dit Eumeu, Adama SOW dit Doss et Aly DIOUF en meurtre ;
- Les déclare coupables de ce chef ;
- Disqualifie les faits de meurtre avec actes de torture ou de barbarie reprochés à Demba KEBE et Pape NDIAYE en complicité de meurtre ;
- Les déclare coupables de ce chef ;
- Disqualifie les faits de complicité de meurtre avec actes de torture ou de barbarie initialement reprochés à Béthio THIOUNE dit Cheikh et Cheikh FAYE en complicité de meurtre ;
- Les en déclare coupables ;
- Déclare Béthio THIOUNE dit Cheikh coupable de non dénonciation de crime ;
- Déclare Ablaye DIOUF, Mame Balla DIOUF, Mamadou GUEYE, Moussa DIEYE, Samba FALL, Aliou DIALLO, Al Demba DIALLO, Mohamed SENE dit Eumeu, Adama SOW et Momar Talla DIOP coupables d'association de malfaiteurs délictuelle, de recel de cadavres et d'inhumation sans autorisation administrative ou judiciaire ;
- Déclare Cheikh FAYE également coupable d'association de malfaiteurs délictuelle ;
- Déclare Serigne Khadim SECK et Samba NGOM coupables de détention d'arme sans autorisation administrative ;
- Condamne Serigne Khadim SECK, Mame Balla DIOUF, Mamadou GUEYE, Moussa DIEYE, Aliou DIALLO, Al Demba DIALLO, Momar Talla DIOP, Mohamed SENE dit Eumeu, Adama SOW dit Doss et Aly DIOUF à quinze (15) ans de travaux forcés chacun ;
- Condamne Béthio THIOUNE dit Cheikh et Cheikh FAYE à dix (10) ans de travaux forcés chacun ;
- Condamne Demba KEBE et Pape NDIAYE à huit (8) ans de travaux forcés chacun ;

• Condamne Ablaye DIOUF et Samba FALL à cinq (5) ans d'emprisonnement ferme chacun ;

• Condamne Samba NGOM à six (6) mois d'emprisonnement ferme ;

• Ordonne la confiscation du fusil de calibre 12/76 numéro 567540, du fusil de calibre 12m/m n° 497951, du pistolet de marque Walther n°2021500 de et de ses deux chargeurs, des cinq (5) cartouches, de la barre de fer, du manche en bois, saisis, et des six (6) balles extraites du corps d'Ababacar DIAGNE ;

• Place sous séquestre les biens de Cheikh Béthio THIOUNE dit Cheikh ;

• Désigne le conservateur de la propriété et des droits fonciers de Mbour en qualité de séquestre ;

Sur l'action civile :

• Reçoit la constitution de partie civile des héritiers de Bara SOW et d'Ababacar DIAGNE ;

• Alloue aux héritiers de Bara SOW la somme de cent millions (100 000 000) francs CFA et à ceux d'Ababacar DIAGNE également la somme de cent millions (100 000 000) francs CFA, à titre de réparation ;

• Condamne solidairement Béthio THIOUNE dit Cheikh, Cheikh FAYE, Serigne Khadim SECK, Mame Balla DIOUF, Mamadou GUEYE, Moussa DIEYE, Aliou DIALLO, Al Demba DIALLO, Momar Talla DIOP, Mohamed SENE dit Eumeu, Adama SOW dit Doss, Aly DIOUF, Demba KEBE, Pape NDIAYE, Ablaye DIOUF et Samba FALL au paiement des dites sommes ;

• Ordonne l'exécution provisoire ;

• Condamne solidairement Béthio THIOUNE dit Cheikh, Cheikh FAYE, Serigne Khadim SECK, Mame Balla DIOUF, Mamadou GUEYE, Moussa DIEYE, Aliou DIALLO, Al Demba DIALLO, Momar Talla DIOP, Mohamed SENE dit Eumeu, Adama SOW dit Doss, Aly DIOUF, Demba KEBE, Pape NDIAYE, Ablaye DIOUF, Samba FALL et Samba NGOM aux dépens.

• Dit n'y avoir lieu à appliquer la contrainte par corps à l'égard Béthio THIOUNE dit Cheikh ;

• Fixe la durée de la contrainte par corps au maximum à l'égard des autres condamnés ;

• Dit qu'un extrait de la décision sera, dans les plus brefs délais, à la diligence du Ministère public, inséré dans l'un des journaux de la République ;

• Avertit les condamnés de leur droit, à l'exception du contumax, d'interjeter appel de la présente décision dans un délai de 15 jours à compter de son prononcé ;

• Dit qu'un extrait en sera en outre affiché à la porte du dernier domicile de Béthio THIOUNE dit Cheikh, à la porte de la mairie de la commune de Malicounda ou à la porte des bureaux de l'arrondissement de Sindia et au tableau d'affichage du Tribunal de grande instance de Mbour et que pareil extrait sera adressé au représentant du service des domaines de Mbour.

Le tout en application des articles 45, 46, 47, 48, 238, 239, 280, 289, 352, 353, du code pénal, de la loi 66-03 du 18 janvier 1966 sur le régime général des armes et munitions, 294, 295, 298, 299 et suivants, 302, 307 et suivants, 313, 324, 408 et 711 du code de procédure pénale.

MISS SCIENCES / MISS MATHÉMATIQUES

Rokhaya Fall et Aïssatou Bâ démaquillent les préjugés



Élues respectivement Miss Mathématiques et Miss Sciences 2019, Aïssatou Bâ, de l'Institut Notre Dame du Liban, et Adja Rokhaya Fall, de la Maison d'éducation Mariama Bâ, partagent un idéal commun: l'amour des sciences et la lutte contre les préjugés.

Aïssatou Bâ, élève à l'Institut Notre Dame du Liban, et Adja Rokhaya Fall, pensionnaire de la Maison d'éducation Mariama Bâ de Gorée, rêvent de devenir des scientifiques de renom. Ces deux apprenantes ont été respectivement couronnées Miss Mathématiques et Miss Sciences du moyen-secondaire. Elles ont reçu leur couronne, jeudi dernier, à Dakar, en présence de leurs familles et des autorités académiques et universitaires. Cette année, ce concours a vu la participation de 65 établissements et un total de 227 candidates. Les lauréates ont été bardées de cadeaux sous le regard admiratif de la marraine de cette 8ème édition du concours Miss Mathématiques/Miss Sciences, le Pr Seynabou Cissé Faye, chef du département de Géologie de l'Université Cheikh Anta Diop. Un regard croisé jeté sur les deux élues renseigne qu'elles partagent en commun le désir de mettre fin à certains préjugés voulant faire des sciences un domaine impénétrable aux filles. Leur combat, c'est de démontrer le contraire et susciter l'émulation auprès de leurs camarades. Aïssatou Bâ, la Miss Maths, est âgée de 13 ans et demi. Elle est élève en classe de 4ème à l'Institut Notre Dame du Liban. Quant à Adja Rokhaya Fall (17 ans), la Miss Sciences, elle est en Seconde S à Mariama Bâ de Gorée. Les lunettes de vue bien ajustées sur son petit visage, Aïssatou Bâ dégage, malgré son jeune âge, de la sérénité et beaucoup de détermination. Pour cette fille, considérer les sciences comme un domaine réservé aux garçons à l'école relève d'une utopie. «C'est juste des idées reçues qui découragent souvent les jeunes filles», soutient-elle. Pour Mlle Bâ, il s'agit

d'aimer la matière pour pouvoir y exceller.

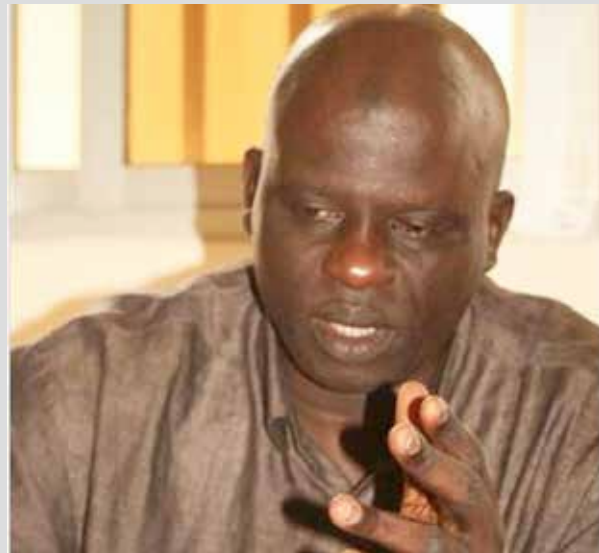
Évoquant le succès qu'elle vient de connaître, Aïssatou lance à qui veut l'entendre qu'il n'y a pas de secret dans les études scientifiques. Selon elle, il suffit de consacrer beaucoup de temps dans les révisions. «Les sciences demandent beaucoup d'exercices», affirme-t-elle. La Miss Maths 2019 a démarré son cursus scolaire à l'école Mamadou et Bineta avant d'intégrer l'Institut Notre Dame du Liban en 2018, à partir de la 5ème. Se projetant déjà sur l'avenir, elle compte poursuivre, après le baccalauréat, des études en mathématiques et travailler plus tard dans l'entrepreneuriat.

C'est cette même philosophie que l'on retrouve chez la Miss Sciences 2019, Adja Rokhaya Fall, élève en classe de Seconde S à la Maison d'éducation Mariama Bâ de Gorée. Ravie d'être couronnée, Miss Sciences confie qu'à force de courage, d'abnégation, d'endurance et de confiance en soi, on peut parvenir au succès. Elle invite toutes les filles à épouser cette philosophie et à se départir des préjugés concernant les études scientifiques. «Rien n'est difficile pour les filles. Il suffit juste d'avoir de l'ambition et de l'amour. Il faut croire en soi-même, se fixer des objectifs et se donner les moyens pour réussir, car il n'y a rien d'impossible», a-t-elle argumenté. Mlle Fall veut être une scientifique qui sera reconnue dans le monde, même si elle est consciente que le chemin est long pour y parvenir. Son rêve est de décrocher une qualification en géologie et travailler dans le pétrole et le gaz. «C'est à nous, Sénégalais, de gérer nos propres ressources pétrolières avec une expertise nationale bien formée dans le secteur», indique celle qui a été classée 2ème de son centre d'examen au Bfem 2018. Par ailleurs, Adja compte s'intéresser à la cybercriminalité. La Miss Sciences a fait son cycle primaire à Notre Dame du Liban où elle a obtenu son certificat de fin d'études élémentaires (Cfee).

Le Soleil

EN ÉTAT DE DÉLABREMENT TRÈS AVANCÉ:

Deux écoles de la Gueule-Tapée réfectionnées et équipées par Cheikh Seck



Cheikh Seck n'a pas oublié son passage à l'école Paille d'arachide de la Gueule-Tapée, devenue école Oumar Ameth Wane. L'ancien gardien de but des Lions a remis à neuf et équipé l'établissement, qui était dans un état de délabrement très avancé. Mieux, il a étendu son geste à l'école Alieu Codou Ndoye, juste à côté.

C'est la joie et la fierté aux écoles Oumar Ameth Wane ex-Paille d'arachide 1 et Alieu Codou Ndoye de la Gueule-Tapée. Et pour cause, les deux établissements, en état de dégradation très avancée, au point qu'aucun enseignant ne voulait y rester et les parents hésitaient à y envoyer leurs enfants, ont été remis à neuf par Cheikh Seck, ancien portier de l'équipe nationale de football. A l'école Oumar Ameth Wane, il a retapé les 8 salles de classe, réfectionné et équipé le bureau de la directrice, offert 200 tables bancs neufs et réfectionné 100 autres. Il a aussi offert des bureaux pour les enseignants et construit trois salles informatiques équipées de 20 ordinateurs. Quant à l'école Alieu Codou Ndoye, elle a reçu 100 tables bancs neufs, trois salles informatiques équipées de 20 ordinateurs.

Pour la directrice de l'école Oumar Ameth Wane, ce geste de l'ancien international sénégalais a sorti l'école d'une situation chaotique. «On peinait à faire correctement notre travail. Il a décidé de mettre les enseignants et les apprenants dans des conditions de performance», affirme Ndèye Yacine Fall Babou. Qui est d'autant plus heureuse qu'auparavant, son bureau «n'avait pas de toiture» et qu'elle «était obligée de mettre une bassine quand il pleuvait». Pour Khala Diop, Directeur de l'école Alieu Codou Ndoye, «c'est extraordinaire» ce que Cheikh Seck a fait pour eux, en remettant à neuf ces établissements scolaires. Pour lui, «cette œuvre grandiose aura un effet direct sur le pays, puisqu'il va pousser les parents à emmener leurs enfants dans ce cadre magnifique, sans compter que les enseignants seront moins enclins à demander des mutations». Pour l'enseignant, qui a vu son établissement retrouver une nouvelle jeunesse, «ce geste salutaire doit être applaudi et médiatisé pour qu'il fasse tache d'huile». Maintenant, tout ce qu'il espère, tout comme sa collègue de l'école Oumar Wane, c'est que tout soit fait pour «la préservation» de leur outil de travail.

Gawlo.net (avec Les Echos)

INVESTISSEURS EUROPÉENS :

Un chiffre d'affaires de 2 530 milliards de FCfa réalisé au Sénégal

Les entreprises européennes installées au Sénégal ont réalisé un chiffre d'affaires de 2.530 francs Cfa, en 2018, soit 20% du produit intérieur brut (Pib) sénégalais. L'annonce a été faite par le président-directeur général (Pdg) d'Eiffage, Gérard Sénac, lors d'une signature d'accords entre la Chambre des investisseurs européens au Sénégal et la Délégation de l'Union européenne.

La Chambre des investisseurs européens de l'Union européenne au Sénégal et la Délégation de l'Union européenne (Ue) ont signé leur deuxième convention d'accords. La première, paraphée il y a quelques années, leur a permis, selon le président-directeur général d'Eiffage Sénégal, d'ouvrir le début des discussions, mais surtout de mieux se comprendre, se connaître entre partenaires. "Aujourd'hui, c'est un grand pas en avant, sous l'œil du ministère des Finances. Les investisseurs qui sont là ne cherchent pas qu'à gagner de l'argent. Ils ont mis leur argent et travaillé avec plus de 90% des Sénégalais. Ce qui veut dire qu'on est vraiment impliqué dans le développement de ce pays qui nous a accueillis", indique Gérard Sénac face à la presse.

Le Pdg d'Eiffage a affirmé, lors des débats, que la Chambre des investisseurs européens au Sénégal compte près de "170 entreprises, avec un chiffre d'affaires de 2 530 milliards de francs Cfa, soit 20% du produit intérieur brut (Pib) du Sénégal". "On peut dire que 90% du personnel des entreprises de cette nouvelle chambre sont des Sénégalais. C'est, en gros, 70 000 salariés. Ce qui représente 134 milliards de francs Cfa de masse salariale. Si on regarde ces chiffres, on se demande bien si c'est cette jeune chambre de 2018. Au fait, ce sont des investisseurs qui ont amené des moyens financiers propres. Petit à petit, nous avons agrandi les sources de financement", fait-il savoir.

Ainsi, M. Sénac estime que le challenge, pour l'État du Sénégal, c'est de travailler ensemble avec eux, pour arriver demain à aller chercher des financements "plus importants" auprès des bailleurs de fonds internationaux, de manière à pouvoir avancer. "Si nous arrivons à des accords concrets avec l'État, nous investisseurs, grandes entreprises, pouvons signer des partenariats avec des entreprises sénégalaises. Mais nous n'avons pas l'intention de prendre tous les travaux d'infrastructures de ce pays. Il y a beaucoup d'autres pays et d'entreprises qui s'installent et travaillent au Sénégal. Il y a la concurrence. Mais, nous investisseurs européens, nous n'avons pas peur de cette concurrence. Nous avons les compétences, la qualité, la valeur qui est la responsabilité sociétale d'entreprise (Rse)", renchérit Gérard Sénac

"Le Sénégal a tous les atouts..."

Le patron d'Eiffage estime que, lorsqu'on a la sécurité, la santé et la scolarité, il ne faut pas hésiter à venir investir au Sénégal. Sur ce, il appelle ses camarades à ne pas regarder uniquement les



investissements et les infrastructures. "Le Sénégal a tous les atouts pour que le pays, demain, puisse être un grand pays ouvert. Nous avons aujourd'hui beaucoup de contrats de sous-traitance avec des partenaires sénégalais, des Pme, des jeunes. Mais il y a aussi beaucoup de chantiers qui sont faits en partenariat étroit. Nous travaillons ensemble, entreprises françaises, sénégalaises, portugaises, espagnoles, toutes groupées. C'est vraiment du partenariat. C'est-à-dire, on ne sous-traite pas une partie de notre travail, on donne et on va ensemble réaliser les chantiers", dit-il. Premier partenaire au développement du Sénégal, l'Union européenne a, selon l'ambassadrice, cheffe de la délégation de l'Ue au Sénégal, un partenariat "étroit" avec le pays. "Nous nous entendons sur les fondamentaux, les valeurs, l'importance de principes comme celui de bonne gouvernance et d'institutions stables pour faire tenir l'État de droit, la transparence qui sont indispensables pour le développement du secteur privé. Nous nous réjouissons que, dans la phase 2 du Pse, le président ait décidé de tenir cet élan de réformes en mode 'Fast-track'", ajoute Irène Mingasson.

Pour elle, l'Ue et le secteur privé de ces pays membres pourraient être un "atout et un allié de choix" pour la conduite de ces réformes. Dès lors, Mme Mingasson signale que l'Ue poursuit ses dialogues sur la politique qui entoure l'environnement des affaires de façon "très intense" avec les autorités sénégalaises. Et pour enrichir ce dialogue, elle est en "contact étroit" avec le secteur privé sénégalais et international, et en particulier européen. Au-delà des aides qui sont attribuées directement aux institutions pour le renforcement de leur capacité d'actions, elle travaille de plus en plus directement avec le privé. Ceci, en développant, à travers les banques d'investissement, commerciales, des facilités de garanties de prêts ou de micro-prêts, pour permettre aux investisseurs d'accéder aux crédits. En particulier, en se focalisant sur de jeunes entrepreneurs et de futurs entrepreneurs femmes. "Parce que là, il y a un potentiel, en particulier au Sénégal, de très grand développement pour des emplois et opportunités durables", affirme l'ambassadrice de l'Ue.

Gawlo.net (avec Enquête)

LUTTE CONTRE L'ÉMIGRATION CLANDESTINE :

10.000 postes offerts à des émigrés sénégalais

SEN-Italia a lancé un projet d'implantation au Sénégal de 10.000 postes pour soutenir des émigrés sénégalais à rentrer dans leurs pays d'origine.

Sen-Italia, une société italienne, va offrir 10.000 postes de travail à des jeunes émigrés sénégalais. Le Gouvernement du Sénégal a donné son accord et les deux parties s'engagent à signer un accord de convention dans les prochains jours. Le projet concerne l'agriculture, l'artisanat, la pêche, l'élevage, l'habitat et les transports.

Selon le Pr Luigi Caruso, Directeur technique de SEN-Italia, le projet d'implantation au Sénégal consiste à mieux aider des émigrés sénégalais à rentrer au berceau. « La formation qui va durer six mois, concerne plusieurs secteurs. Mais le volet émigration nous préoccupe beaucoup. C'est une formation qui existe partout en Europe. Je connais bien l'Afrique parce que j'ai l'habitude de former des Africains. Je ne suis pas novice dans le pays. Depuis un an, je travaille dans le domaine de l'émigration. Le diplôme ne suffit plus ; sans la formation, il sera difficile d'intégrer les jeunes dans le monde du travail », a-t-il déclaré. « L'Europe sait bien que pour combattre l'émigration, il faut aider les pays pauvres. »



Modou Khouma, Président d'Oilbia Tempio en Italie et membre fondateur de l'ONG A.V.E.S ONLUS (Italie), fait savoir que l'Europe n'est pas l'eldorado que l'on croit. « Plusieurs pensaient gagner rapidement leur vie, la réalité a été toute autre. Certains ont eu des difficultés. » « L'émigration est un voyage par conviction, mais on retourne par dignité », dit-il. Avant d'ajouter : « Des milliers de jeunes ou femmes quittent leur pays d'origine pour se retrouver sur le sol européen, fuyant le chaos de leur pays existence. Depuis 2009, je pense là-dessus en initiant « Dialogue-Connaissance et changement ». J'avais même alerté les dirigeants africains afin qu'ils prennent des solutions. C'était pour éviter que les émigrés prennent le désert. Si un tel scénario se présente, même une arme ne suffirait pas pour retenir les jeunes. Agissons vite pour le retour des Sénégalais de l'extérieur. »

Il précise qu'ils ont prévu d'amener 1000 Sénégalais en Italie pour une formation dans différents secteurs (agriculture, tourisme, élevage, artisanat et pêche).

Gawlo.net (avec Rewmi)

LONGUES DÉTENTIONS, PRIVATION DE LIBERTÉ:

Les magistrats diagnostiquent les maux de la justice et proposent des réformes

«**Détention provisoire et peines alternatives à l'incarcération**», c'est le thème du séminaire organisé, par l'Union des magistrats sénégalais (Ums). Les longues détentions étaient donc à l'ordre du jour. Pour trouver les causes et apporter des solutions, plusieurs sous-thèmes ont été développés dont «le pouvoir exorbitant du procureur», «l'aménagement des peines et alternatives à l'incarcération». En fait, selon les participants, les mandats de dépôt servis systématiquement par le Parquet constituent une des causes du surpeuplement des prisons, et les appels systématiques du procureur après une ordonnance de mise en liberté provisoire prolongent le séjour carcéral des détenus. S'agissant de l'aménagement des peines, elle n'est pas bien appliquée.

Une sorte de diagnostic des maux qui gangrènent actuellement la justice, c'est en substance ce que reflète le séminaire organisé par les magistrats, avec comme prétexte «détention provisoire et peines alternatives à l'incarcération». A cette occasion, les magistrats ont débattu sur les points qui causent le surpeuplement des prisons, mais également les longues détentions. Parmi ces points, le pouvoir exorbitant du Procureur. Invité à développer sur ce sous-thème, le procureur de Saint-Louis a considéré que le pouvoir du Parquet en matière de placement sous mandat de dépôt est normal pour le maintien de l'ordre. Selon lui, il faudrait penser plutôt à «la réduction des pouvoirs». «On ne peut pas parler de pouvoir exorbitant du Procureur, c'est des prérogatives exécutées dans le cadre de la loi», peste le substitut général à la Cour d'appel de Dakar, Madiaw Diaw. Pour certains de ses collègues, cependant, il faudrait instaurer le système du «juge des libertés» pour arracher au procureur ce pouvoir dont il abuse, en décernant des mandats de dépôt à tout bout de champ.

L'APPEL SYSTÉMATIQUE DU PROCUREUR SUR UNE ORDONNANCE DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE FUSTIGÉ

Les longues détentions, c'est aussi dû au fait que le procureur interjette appel systématiquement, lorsque le juge d'instruction ou les juges de fond ordonnent la liberté provisoire à un



détenu. L'article 489 qui fait que l'appel du procureur est suspensif gêne en fait les participants. Me Bamba Cissé a plaidé pour sa suppression. L'avocat dit ne pas comprendre que sur une décision rendue par un collège composé de trois juges, le seul recours du parquet suffise à bloquer cette décision de mise en liberté provisoire. Une autre cause de ces longues détentions, si l'on en croit, cette fois, le juge Cheikh Ba, c'est, entre autres, le trop plein de dossiers confiés au Doyen des juges d'instruction. Le juge Samba Sall gère à lui tout seul, 414 dossiers. Pis, tous les dossiers ayant trait au terrorisme lui sont automatiquement attribués. «Faire fonctionner enfin le pôle antiterroriste de Dakar qui ne l'est encore que de nom et arrêter d'étouffer le premier cabinet qui gère aujourd'hui tous les dossiers de terrorisme», a proposé le juge du 4^{ème} cabinet d'instruction de Dakar. Selon lui, l'affectation des dossiers devrait se faire par rotation, pour équilibrer et soulager le Doyen des juges surtout. Le juge Cheikh Bâ a aussi déploré le fait que l'Etat ne paie pas les experts à temps, ce qui fait que ces derniers ne déposent pas leurs

rapports qu'ils accumulent dans leurs cabinets, retardant ainsi le travail du magistrat instructeur.

LE JUGE CHEIKH BÂ : «ARRÊTER D'ÉTOUFFER LE PREMIER CABINET»

La question de l'aménagement des peines a été aussi au cœur des débats. Selon le juge Bara Guèye, président de chambre à la Cour d'appel de Dakar, il y a une «prépondérance des autorités administratives dans l'aménagement des peines». Il vise ainsi, en parlant d'autorité administrative, le président de la République qui a le droit de grâce. Le juge a fustigé surtout le procédé parfois utilisé par exemple pour la liberté conditionnelle, où l'on ne précise même pas parfois les conditions. Ainsi, la judiciarisation de la libération conditionnelle a été proposée, pour donner plus de pouvoir au juge de l'aménagement des peines. Ce, d'autant, précisera le juge Cheikh Diakhoumpa, qu'«il y a des personnes qui bénéficient d'une grâce et qui ne devraient pas en bénéficier».

Gawlo.net (avec Les Echos)

CONTRIBUTION

A PROPOS DE L'INTERDICTION DES FOULARDS À L'INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC

La République ne peut être spéciale à Touba, convenante à Tivaouane et exigeante à l'Evêché !

Tous les foyers religieux au Sénégal ont arraché à la République des régimes quasi-concordataires et des franchises religieuses où ils imposent leur autorité et cultivent leur particularisme religieux et communautaire au nom de la spécificité culturelle et présence religieuse. Ils ont la latitude de bannir tous ceux qu'ils qualifient — à tort — de Ibaadous réfractaires à la pensée soufie et de meneurs de la conquête salafiste (écoles et mosquées jugées subversives et contraires à l'enseignement des guides fondateurs sont fermées avec effraction). Beaucoup d'oustaz et de prêcheurs salafistes ont été menacés, molestés et bastonnés à Touba et ailleurs. Pourquoi l'Eglise catholique du Sénégal n'a-t-elle pas le droit d'imposer chez elle sa doctrine sociale enracinée dans le Christ ? Cette doctrine sociale catholique enracinée dans le Christ peut-elle être en mesure de satisfaire des revendications sourcilieuses d'une bonne conduite musulmane ? Pourquoi l'élite religieuse, le gratin politique, la crème intellectuelle et ramure affairiste sénégalais accorde-t-elle autant d'intérêt aux écoles confessionnelles chrétiennes et bouscule au portillon des établissements privés étrangers comme ce fut le cas tout récemment avec Yavuz-Selim ? Cet établissement privé du dissident turc Fethullah Gülen dont la fermeture par l'état sénégalais avait créé un émoi général des Sénégalais surtout chez les chefs religieux musulmans. Pourquoi les milliardaires mourides et tidjaanes ne misent-ils pas sur un modèle éducatif d'excellence répondant aux normes religieuses et républicaines comme les écoles privées catholiques ? C'est ça le grand débat !

Serigne Fallou Dieng Petit-fils de Serigne Touba Président du Cercle des intellectuels soufis

LE BLOC-NOTES DE SIDY DIOP

Tyrannie de l'apparence

« On dîne ensemble ce soir ? ». Nombre de chefs d'entreprise, de responsables de rédaction, de belles femmes ou de communicants de tout acabit ont déjà répondu à cette question. Par l'affirmative le plus souvent. Dîner est le passe-temps favori des gens « importants ». Dîner entre amoureux, entre hommes d'affaires ou entre amis. Aux chandelles pour les uns, près de la piscine pour les autres, dans un cadre chic toujours, loin du stress quotidien.

On se fait beau, on rit, on raconte, on frime, on partage souvenirs et projets. Les angoisses sont cachées sous l'humour et les chagrins étouffés par les éclats de rire. Et pour quelques heures, on y croit ! C'est ça le principal...

Si on a le bon code et que l'on respecte les autres, cordialité, hypocrisie, bonne humeur, on risque de passer une bonne soirée... Mais les masques



tombent dès le chemin du retour. Car souvent, le temps de la ripaille, on troque son « être intime » contre une urbanité à contresens. Un dîner, c'est la dictature de l'apparence.

Démocratie médiatique

La presse est-elle en passe de devenir, au Sénégal, l'instance de légitimation de la politique ? L'attachement quasi-atavique des hommes politiques sénégalais à une présence régulière dans les colonnes de la presse écrite, sur les ondes de la FM et sur les écrans de télévision incline à répondre par l'affirmative. Le phénomène a tellement pris de l'ampleur ces dernières années qu'une agence de communication de la place avait estimé utile de procéder à un pointage régulier des journaux dakarois et dressait un classement hebdomadaire des hommes politiques les plus médiatiques. Cette hypermédiatisation de la politique est, bien entendu, décriée par de larges franges de l'opinion qui ont l'impression d'être prises en otage par la classe politico-médiatique.

Journalistes et hommes politiques s'inscrivent dans un mouvement de balancier où les uns profitent des petites phrases assassines pour faire « mousser » leurs gros titres et les autres de la capacité d'influence sur l'opinion de ces relais médiatiques pour affiner leur image ou leur offre politique. Aidés par des états-majors dont le rôle de gourous de la stratégie revient souvent à des conseillers en communication, les hommes politiques sont promus, vendus exactement comme on en ferait avec des produits d'entretien. Désormais, la communication a tendance à remplacer l'action. « Parlez de moi, même en mal », suppliait un homme politique qui ne supportait pas de ne jamais figurer sur le baromètre de popularité d'un hebdomadaire de la place.

L'action politique est-elle consubstantielle à l'exposition médiatique ? Ou est-ce que les seuls plans médias concoctés par des spin doctors suffisent à garantir l'efficacité de l'action politique ? On a reproché à l'opposition, lors

de la dernière présidentielle, d'avoir confondu l'espace médiatique au terrain politique ; ce qui, au finish lui a valu sa déconvenue. Longtemps, les politiques s'étaient laissé guider par leur intuition, sur la façon de faire campagne, comme sur la façon de gouverner. Puis les conseillers en communication ont prétendu être les seuls capables de leur fournir les clés et les outils nécessaires pour convaincre l'opinion en investissant... la presse.

De fait, la communication est aujourd'hui un puissant outil de persuasion politique. Sans communication politique, il n'y a pas un candidat qui puisse prétendre devenir présidentiable. Mais, elle ne fait pas la politique à elle seule. Tout le monde a cru, à tort, que Kennedy avait été élu contre Nixon grâce à la télévision. Ce n'était pas vrai. Au cours de leurs célèbres face-à-face, Nixon semblait confondre la télévision avec la radio ; il parlait sous l'oeil des caméras comme on s'exprime au micro d'une radio, avec des slogans, des phrases toutes faites, apprises par coeur. Kennedy, lui, semblait hésiter, mais à cause même de ces hésitations, il donnait des gages de sincérité. C'est cette sincérité qui est passée grâce à la télévision. On oublie souvent, sous nos tropiques, que la communication ne parvient pas à façonner entièrement l'opinion. Ainsi les lecteurs n'apprécient guère que la presse prenne parti à leur place. Ils ont alors une réaction de rejet vis-à-vis des médias, qu'ils soupçonnent de vouloir les manipuler et, du coup, font le contraire de ce que les médias paraissent leur dicter. L'opinion peut se laisser séduire un temps par une image savamment cultivée. Mais elle finit toujours par juger l'homme politique à ses actes. Et si ce qu'il fait déçoit, son image se brise. L'exposition médiatique, alors, ne sert plus à rien.

(Avec Le Soleil)

LA SUPPLÉANCE DU DÉPUTÉ DANS LE DROIT SÉNÉGALAIS

Les vis cachées d'un siège éjectable

A l'avenir, le suppléant ne remplacera le député empêché que pour un court terme et de manière provisoire. Et même en cas de décès, de démission ou de destitution, le député ne sera pas suppléé. Si le législateur va au bout de sa logique, ce fait politique entraînera la tenue d'élections partielles. C'est du moins, l'avis de l'enseignant-chercheur le Docteur en Science Politique, Cheikh Omar Diallo, Directeur et Fondateur de l'Ecole d'Art Oratoire de Dakar.

Au lendemain de l'indépendance du Sénégal, la compatibilité entre la fonction ministérielle et le mandat parlementaire était une pratique constitutionnelle acceptée. En permettant ainsi aux parlementaires de devenir ministres, sans cesser de siéger au parlement, les Mamadou Dia, Valdiodio Ndiaye, Alioune Badara Mbengue, Karim Gaye, Emile Badiane et Demba Diop, entre autres ont cumulativement été des ministres-parlementaires. Une coutume inspirée des III^{ème} et IV^{ème} républiques françaises. Au passage, il faut noter qu'au Royaume-Uni, le Premier ministre et ses ministres sont membres du parlement (chambre des communes). De ce fait, l'élu britannique n'a pas de suppléant. En cas de décès, démission ou destitution, il est procédé à une élection partielle appelée by-election. Une convention constitutionnelle toujours en cours.

Ceci étant précisé, c'est dans la V^{ème} république amorcée par le Président Charles de Gaulle que le régime des incompatibilités et des inéligibilités des députés a été introduit dans la Constitution du 4 octobre 1958. Et, par héritage constitutionnel, le législateur sénégalais l'a inséré dans le corps juridico-politique. Mais à l'évidence, la suppléance telle que pratiquée n'est plus à la hauteur des ambitions affichées - ou cachées du Président Macky Sall. C'est ce qui justifie l'adoption prochaine d'une loi organique qui consacrera les conditions du remplacement « temporaire » du député « titulaire ».

En d'autres termes, le suppléant ne remplacera le député empêché qu'à court terme et de manière non-définitive. Telle sera l'économie de la suppléance qui sera consignée dans la Constitution, le code électoral et une loi organique.

LES SUBTILITÉS DE LA SUPPLÉANCE

Jusqu'à-là, l'incompatibilité entre la fonction ministérielle et le mandat parlementaire entraînait ipso facto le remplacement définitif du député par son suppléant qui conservait le siège. Cette incompatibilité proclamée consacrait ainsi « un dogme intangible de rang constitutionnel » dans notre système politique. Mais aujourd'hui, face aux vicissitudes de la suppléance, le nouveau statut du député se traduira, désormais, par la possibilité à lui offerte de reprendre son siège après la cessation de sa fonction ministérielle, conformément aux articles 55 et 56 révisés de la Constitution du 22 janvier 2001. A ce propos, il faut relever que la nouvelle donne viendra tempérer la reconnaissance du dogme de l'incompatibilité entre fonction gouvernementale et mandat parlementaire.

A ce stade de notre analyse, la question juridique est de savoir comment le législateur organique procédera à la suppléance des députés dans le droit positif sénégalais ? Pour tenter d'apporter des éléments de réponse, nous emprunterons des outils politiques et des matériaux juridiques dans l'ingénierie constitutionnelle et le droit



constitutionnel comparé. En l'espèce, notre réflexion juridique portera sur les conditions de la suppléance et sur l'organisation de la suppléance. Etant entendu qu'elle ne prendra fin que dans deux cas : le retour du député suppléé ou la fin légale de la législature.

Dans cette filiation directe, plusieurs voies ont été explorées. Cependant deux d'entre elles pourraient retenir l'attention du législateur organique. La suppléance à la française et à l'ivoirienne. Qui plus, ces deux familles de suppléance entretiennent une vraie parenté électorale. En effet, depuis la loi constitutionnelle française du 23 juillet 2008, les députés nommés membres du gouvernement peuvent, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la cessation de leurs fonctions ministérielles, retrouver leur siège, conformément à l'article 25 de la Constitution du 4 octobre 1958 et à l'article L.O 176 du code électoral français. Quant à la suppléance ivoirienne, il est précisé que : « tout député nommé à l'une des fonctions incompatibles avec l'exercice du mandat de député et qui cesse de l'exercer, réintègre de plein droit ses fonctions de député dans les huit jours qui suivent la cessation des dites fonctions », suivant l'article 7 de L.O du 10 septembre 2004. Dans l'un comme dans l'autre, il est constant que le député fera son retour au parlement dans un délai de 8 à 30 jours, s'il en manifeste l'intention.

LA CONSÉCRATION DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Au Sénégal, il est fort à parier que le législateur précisa au moins deux situations de droit qui empêcheront le député d'exercer son mandat. Premièrement, il s'agira de l'acceptation d'une fonction incompatible avec le mandat de député. L'article L.O.159 du code électoral restera la référence : « le mandat de député est incompatible avec la qualité de membre du gouvernement, de membre du Haut Conseil des Collectivités territoriales, ou de membre du Conseil chargé des Affaires économiques, sociales et environnementales ». Deuxièmement, il s'agira de l'exécution d'un mandat ou d'une mission excédant six mois.

Dans la même veine, en cas de vacance du siège de député pour cause d'empêchement temporaire, le suppléant désigné exercera pleinement la fonction de député pendant la durée de l'empêchement. En clair, il ne peut suppléer le titulaire que s'il y a incompatibilité entre le poste de député et la fonction occupée. Le

suppléant pourra alors siéger, mais lorsque le député cessera ses fonctions gouvernementales, le suppléant lui cèdera « sa » place. Cependant, dans certaines législations conciliantes, à l'image du Burkina Faso, si au cours de la moitié de mandature, le titulaire n'a pas regagné son siège, le suppléant est titularisé. Une piste à explorer...

Invariablement au Sénégal, le nombre de suppléants sera toujours égal au nombre des sièges à pourvoir. Conformément à l'article L.150. de notre code électoral. En cas de suppléance, il sera fait appel au candidat du même sexe non élu placé en tête de la liste dans laquelle s'est produite la vacance de siège. « Chaque liste de candidats au scrutin de représentation proportionnelle avec liste nationale comprend cinquante candidats suppléants ; en cas de vacance d'un siège de député, il est fait appel en priorité au candidat du même sexe non élu placé en tête sur la liste dans laquelle s'est produite la vacance ».

En tout état de cause, en octroyant un titre révocable et précaire au suppléant, l'intention du Président Macky Sall est de consacrer le mérite électoral du député élu, devenu ministre. Si le législateur approuve et adopte la loi - qui en douterait ? - « il n'y aura plus lieu à suppléance dans les cas de décès, de démission ou de destitution d'un député ». Dit autrement, le député placé dans l'une des conditions citées ne sera plus suppléé. Ce qui pourra entraînera une élection partielle en vue de son remplacement définitif. Ce serait la principale nouveauté, si le projet de loi n'est pas amendé.

Tout compte fait, de plusieurs ministres reprendront leur fauteuil de députés entre les législatives de 2022 et la présidentielle de 2024. C'est alors que le suppléant cessera d'être député suppléant ; tandis que le député suppléé redeviendra le député titulaire. Passons rapidement sur la « tragédie sociale » que sera la déchéance politique du « simple suppléant » pour nous arrêter sur le principe de la séparation stricte des pouvoirs fortement atténué. En définitive, la nouvelle donne consacrera hic et nunc le caractère temporaire de la suppléance, tout en accentuant l'idée de suppléant qualifié de « garde-place ».

Dr. Cheikh Omar Diallo
Enseignant-chercheur en Science Politique
Directeur et Fondateur de l'Ecole d'Art Oratoire

MONTÉE DES MARCHES À CANNES

Par Mamadou Ndiaye

Oumar Sall (producteur) et Maty Diop (réalisatrice) s'apprêtent à monter les marches du 72ème Festival de Cannes où le film qu'ils ont coproduit, « Atlantique », est en compétition pour la Palme d'or de ce scintillant rendez-vous du cinéma.

La magie de la Croisette va à nouveau opérer, pavoisée du célèbre tapis rouge qui enchante le gotha mondial du cinéma attendu pour célébrer l'originalité, la créativité, la singularité mais aussi et surtout la qualité des œuvres en lice. A l'annonce, le 19 avril à Paris, de la sélection officielle pour l'édition 2019, le nom de Maty Diop, cité, a donné du baume au cœur des Sénégalais qui ont d'autant plus raison de savourer ces instants que des cinéastes reconnus, donc des géants du 7ème art, sont dans les rangs.

Si les grands cinéastes font de grands films, comme le dit l'adage, Atlantique en est un et va disputer crânement ses chances devant un jury composé de professionnels aguerris et avertis, de surcroît mandatés par la présidence du Festival pour ne retenir, sans jeu d'influence, que des critères objectifs.

Ainsi, Oumar et Maty aiment le cinéma qui le leur rend bien. Les voilà donc pour la première fois à Cannes pour défendre Atlantique. Ils ont à leur actif plusieurs réalisations dont certaines ont été primées dans les plus grands festivals, à l'image de « Félicité » du Franco-Sénégalais Alain Gomis qui a reçu le Talon de Yenenga en 2017 au FESPACO. Ces performances poussent l'Etat du Sénégal à doubler le budget alloué au cinéma : 2 milliards de francs CFA.

Entrepreneur du cinéma, considéré par certains comme « un producteur aux mains d'or », Oumar Sall sillonne le monde du 7ème art, furete les tendances lourdes et rencontre les acteurs à la recherche d'opportunités de placement ou de financement des activités cinématographiques.

Ses choix ou ses options placent CINECAP, la structure qu'il dirige, en pôle de visibilité sur toutes les scènes de cinéma. Ses projets évoquent des expériences que tout le monde a vécues ou partagées : existence, amour, enfance, progrès social, liberté de l'esprit, mémoire, rêves ou les nouveaux cadres de lecture des sociétés africaines happées par des urgences prioritaires. Jamais de misérabilisme. Mais l'Afrique du meilleur.

Ironie de l'histoire, Maty Diop foule le tapis rouge de Cannes 27 ans après son oncle Djibril Diop Mambéty, cinéaste iconoclaste et avant-gardiste dont le film fétiche « Hyènes » était en compétition en 1992. Elle a de qui tenir, Maty, qui aborde dans « Atlantique », le thème de l'émigration sous le prisme du réel et du fantastique avec Thiaroye comme cadre du décor et lieu d'élaboration de son projet de narration.

De jeunes garçons, taraudés par un dur quotidien et une routine envahissante tombent sous le charme facétieux d'un chef

d'entreprise qui accumule les arriérés de salaire. Quatre mois durant. Excédés et exaspérés, ils mènent une révolte qui n'aboutit pas. Ils prennent alors la décision de partir en empruntant les « lotio », ces pirogues d'infortune. Ce projet, qui donne d'ailleurs son nom au titre du film, Atlantique, échoue. Ils ne font plus signe de vie. Après l'espoir, l'angoisse des familles et le désespoir. Ils meurent en haute mer. La consternation et l'affliction envahissent Thiaroye, leur quartier vidé de ses bras valides. La désolation s'installe dans les maisons. Les filles du coin prennent le relais et conduisent à leur tour une autre révolte : elles exigent le paiement des arriérés de salaires dus aux jeunes disparus et occupent le domicile du chef d'entreprise qui, compatissant, s'exécute. Avec les droits payés, elles creusent des tombes et attendent le retour des corps qui flottent au loin. Poignant.



Le sujet, le scénario et le scripte séduisent Oumar qui ouvre son carnet d'adresses. La France met dans l'escarcelle 69 % du coût du film qui se chiffre à 2,170 millions d'euros. Le reste est complété par des parties africaines, le Sénégal et la Côte d'Ivoire notamment mais aussi CANAL + Horizon, TV5, FOPICA et l'OIF. Ce financement diversifié trahit l'identité du film de Maty qui ne doit son salut pour arriver à Cannes sous le pavillon sénégalais qu'à l'habileté du producteur Oumar Sall très attentif à la convention liant, au début des années 90, le Sénégal et la France en matière de coopération cinématographique. Or cet accord, antérieur à la dévaluation du franc CFA en 1994, pénalise l'expansion du cinéma sénégalais dont la quotité de financement reste plafonnée à 20 % du coût total.

Le cinéma, en Afrique, ne se heurte pas qu'à cet obstacle. Les droits d'exploitation de beaucoup de films africains sont inaccessibles aux publics africains parce que simplement des Européens en sont les détenteurs exclusifs. La distribution constitue un autre écueil avec une panoplie de taxes susceptibles de décourager les privés. Et puis, après la réalisation et la production, avant la distribution, se pose avec récurrence le problème de disponibilité de salles de projection. Très peu fonctionnent encore.

Dans les années 80, l'ajustement structurel et sa politique de resserrement de dépenses publiques, avait décimé les salles cédées sans projet de relance du secteur. Internet et les nouvelles technologies ont précipité le déclassé du cinéma africain qui renait de ces cendres grâce au courage de certains et l'endurance d'autres. Oumar et Maty en sont, avec d'autres bien entendu, des figures qui montent et crédibilisent leur démarche.

A leurs yeux, un film est un « capital social ». Ils travaillent au renouvellement du regard sur le cinéma avec en toile de fond « l'Afrique qui appuie l'Afrique ». L'imaginaire collectif du continent est en proie aux convoitises et, à cet égard, le cinéma représente un puissant levier d'influence.

PROFIL

Oumar Sall, le producteur aux mains d'or



Le portrait éco du jour est celui de Oumar Sall, le producteur sénégalais le plus en vue du moment. L'un de ses films, « Atlantique » de la Sénégalaise Mati Diop, est d'ailleurs sélectionné pour le Festival de Cannes.

Depuis ses débuts, Oumar Sall est un producteur qui transforme en or tout ce qu'il touche. Dernier exemple en date, le film de Mati Diop, « Atlantique », il sera en compétition officielle à Cannes, aux côtés des plus grands cinéastes de la planète. Cela faisait 27 ans qu'un film sénégalais n'avait pas été sélectionné à Cannes, et c'est la première fois qu'un producteur venu de ce pays y fait son apparition. Une performance pour le producteur de 46 ans. Mais avant cela Oumar Sall avait déjà connu de beaux succès avec, notamment, Félicité, le film d'Alain Gomis. Grand prix du jury à la Berlinale de 2017, Étalon d'or au Fespaco la même année, Félicité a mis en lumière le duo formé par Oumar Sall et Alain Gomis. Ensemble, ils avaient déjà remporté un Étalon d'or à Ouagadougou pour le film Tey.

À la tête d'une société baptisée Cinekap, Oumar Sall et c'est l'une de ses particularités déploie ses activités sur plusieurs continents. Le critique de cinéma, Baba Diop y voit une preuve de son ambition et de sa grande qualité, le flair. « Il a participé à la production exécutive du film Quai d'Orsay de Bertrand Tavernier, mais aussi de Cessez-le-feu d'Emmanuel Courcol, avec Romain Duris, ou encore Fidélio de Lucie Borleteau, nommé aux Oscars en 2015. C'est quelqu'un qui sait choisir ses scénarios et ses collaborations. »

Pourtant, rien ne prédestinait ce gestionnaire, féru d'économie et de finances, à devenir producteur. Diplômé d'économie, Oumar Sall a longtemps travaillé comme directeur

de sociétés à Dakar, avant d'administrer des productions de courts métrages et de clips publicitaires. Ce féru d'art et de philosophie se prend alors de passion pour le cinéma et part en formation, entre 2005 et 2008, à L'INA, l'institut national de l'audiovisuel, en France. Une étape décisive dans sa carrière. « Ce stage a été un élément catalyseur de ma carrière. Il m'a permis d'avoir une bonne maîtrise en gestion et organisation de production, en montage de productions audiovisuelles. J'ai fait un peu de juridique et d'administration, parce que pour moi, un producteur, à la base, c'est d'abord un gestionnaire. »

Dans un pays où les producteurs de films ne sont pas légion, et où l'argent du cinéma a tendance à venir des bailleurs de fonds français, Oumar Sall décide d'inverser les logiques. « À l'époque, au Sénégal il y avait ce concept du "cinéma-réalisateur", j'avais aussi constaté que la production était, en quelque sorte, une chaise vide. En général gérée par les gens du Nord. Mais à la base, on ne peut pas dissocier l'aspect créatif et la gestion. Moi, mon modèle est basé sur cela. Comment arriver à mieux organiser la fabrication. »

Cet homme, que le cinéaste Alain Gomis qualifie « d'extrêmement rigoureux » a donc pour ambition de faire naître une industrie cinématographique au Sénégal. Oumar Sall a mis sur pied une école pour jeunes scénaristes et réalisateurs. Il produit des séries, des courts métrages et aussi des publicités commerciales, tout en développant ses activités en Europe. Son rêve ? Puiser dans le répertoire des héros panafricains pour produire une série à grand spectacle sur le modèle de Game of Thrones.



MACKY SALL : 5 AUTRES LEÇONS DE VIE !

A la demande de plusieurs lecteurs, je partage ma réflexion sur 5 autres leçons de vie tirées du parcours du Président Macky Sall.

1- Peu importe le nombre de diplômes que tu auras obtenu, ne sois pas gêner de commencer au bas de l'échelle :

Pourtant auréolé d'un diplôme d'ingénieur géologue au sein du prestigieux Institut des Sciences de la Terre de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et d'une solide formation en France à l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (ENSPM) de l'Institut Français du Pétrole (IFP), Monsieur Macky Sall est entré à PETROSEN comme agent et chef de Division banque des données avant d'en être le Directeur Général entre 2000 et 2001. C'est à cette date (2001) qu'il a commencé son ascension : Ministre, Premier Ministre, Président de l'Assemblée nationale, Président de la République. Une belle leçon aux jeunes qui refusent de commencer à un poste arguant qu'ils ont des diplômes prestigieux. Apprenons à commencer petit pour devenir grand !

2- Mieux vaut avoir raison que d'être d'accord :

En 2008, Macky Sall, comme le veut le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, autorise la convocation de Karim Wade, du fils du président de la République d'alors, pour une audition sur les travaux de l'Agence nationale de l'organisation de la conférence islamique (ANOCI). Ainsi commença le mortal combat avec Me Abdoulaye Wade tout puissant Président de la République.

Macky dit niet à toutes les négociations l'appelant à rendre le poste à Wade : Il avait raison et n'a pas voulu être d'accord. Des amis libéraux à lui sont allés le voir, lui ont parlé, l'ont même supplié de ne pas engager le bras de fer avec Wade et il est solidement resté sur ses positions : il avait raison. Même quand Wade l'a convoqué dans son bureau pour un tête à tête Macky est resté de marbre car se disant toujours qu'il avait raison. C'est ensuite que déchu du poste de numéro 2 du PDS, son mandat de président de l'hémicycle réduit à un an, Macky rendit le tablier. Une démission à l'origine de son accession, quatre ans plus tard, au palais de la république. « Je n'avais pas, en tant que jeune, l'ambition d'être président de la République. Elle ne m'a animé qu'à l'Assemblée nationale lorsqu'on m'a imposé un combat », confiera-t-il plus tard.

3- Ecoutez votre intuition :

L'intuition c'est cette petite voix intérieure, cette ampoule d'Eureka qui s'allume comme une réponse évidente à une question qui nous tourmente. C'est cette boussole interne qui nous dirige vers le bon chemin. Certains parleront de feeling, d'un ressenti très fort. Les artistes voient cela comme une inspiration venue d'ailleurs. Les scientifiques parlent d'un 6ème sens, d'intelligence de notre subconscient. C'est un peu tout cela ! Cette intuition, Macky Sall en a eu. Il l'a senti en quittant la tête de l'Assemblée nationale. Au lieu de mener un combat inutile, il a suivi cette voix intérieure qui lui disait qu'il pouvait bien devenir Président de la République. C'est en la suivant qu'il a créé l'Alliance Pour la République

(APR) et est allé à l'assaut du suffrage des sénégalais. Apprenez à écouter cette voix et à la suivre.

4- Entourez-vous de personnes optimistes. Fuyez les pessimistes :

« Etre optimiste consiste à entreprendre un voyage de nulle part à destination du bonheur. »

Quels que soient les événements, certains ont l'habitude de voir le bon côté des choses, alors que d'autres voient que le négatif. Chacune de ces perspectives reflète une réalité. Par exemple, objectivement il est vrai de dire qu'un verre est à moitié plein ; il est également vrai de dire que ce même verre est à moitié vide.

L'optimisme est un choix dont nous avons le contrôle, c'est-à-dire que nous pouvons tous décider de développer des compétences pour améliorer notre optimisme.

En 2008, Macky Sall pouvait être bien pessimistes et écouter ces gens qui lui disaient que c'était impossible et que ç'en était fini pour lui et sa carrière. Il a au contraire appris à ne pas les écouter et à s'entourer de gens qui, comme lui, étaient bien optimistes en ne voyant que le côté positif de son éviction au perchoir de l'Assemblée : « xaaci bo giss wërsë gu waay la ». Par exemple un Moustapha Cissé Lo qui, aux questions de la journaliste Aissatou Diop Fall dans l'émission « Sortie » qu'elle animait en cette période sur Walfadjri et qui s'étonnait de voir l'APR prétendre porter son candidat à la magistrature suprême après 3 ans d'existence, répondit très clairement ceci « même si nous devons nous casser les dents qu'on nous laisse au moins essayer. Nous savons que nous pouvons y arriver et que ce rêve est bien possible ». Voilà la philosophie d'un éternel optimiste !

Il faut toujours apprendre à voir le bon côté des choses !

5- Apprenez à garder le silence :

Le silence est une arme redoutable pour celui qui sait l'utiliser et un très bon accompagnateur dans les conflits aussi bien professionnels qu'affectifs. Ne soyez pas victime du silence, soyez-en maître !

Nous avons tendance à trop parler, trop nous dire. Vite répondre. La bonne réponse. Les bons chiffres. Les bons mots. Persuadé que la clef se trouve dans ce qui est dit. Or, parfois le silence à un bien plus grand pouvoir que toute parole. Il permet d'avoir la main dans certaines situations de conflit ou de négociation. Il permet à l'autre de projeter et à vous de l'observer et de comprendre ce qui l'habite. Enfin il permet de ne pas constamment livrer à autrui votre mode d'emploi.

C'est ce que le Président Macky Sall a compris très tôt. Il parle peu. A des moments où il a été attaqué de toutes parts, il a su se taire. L'on se rappelle même, quand l'ancien Président Wade allait jusqu'à se prononcer sur ses origines, l'actuel a su garder le silence et ainsi s'attirer la sympathie des sénégalais.

L'on a l'habitude de dire que Macky Sall est poli (« dafa yaaru ») et ce compliment il le tire en grande partie de sa capacité à ne pas répondre à tout va.

Maison de la presse

Le ministre de la Culture et de la Communication, Abdoulaye Diop, a souligné, lundi, l'importance de mener des discussions avec les structures qui ne siègent pas encore à la Maison de la presse. «L'idéal est que toute la corporation s'approprie la Maison de la presse. Je crois qu'il faut mener des discussions avec des structures qui ne sont pas encore à la Maison de la Presse. L'idéal n'est pas d'avoir le bicéphalisme autour de la Maison de la presse», déclare à l'agence de presse sénégalaise, le ministre lors de sa visite. Abdoulaye Diop estime que tous les acteurs des médias doivent se retrouver dans ce cadre.



La grosse bourde du député Momath Sow :

« Je suis un député de Macky Sall, je ne me retarde même pas à lire les projets de loi, je les vote les yeux fermés! »



Le député Momath Sow restera à jamais dans l'histoire de l'Assemblée nationale avec sa déclaration tonitruante lors du vote de la loi sur la suppression du poste de Premier ministre. Devant tout le peuple, le député originaire de Nioro a indiqué en Wolof être "un député de Macky Sall." « De toutes les façons, tous les députés ici présents le sont grâce à une personne », a-t-il d'abord dit devant une Assemblée hébétée. Le député de renchérir pour dire qu'il votera toutes les lois provenant de Macky Sall sans même y jeter un coup d'œil. « Loi bou Macky Sall indi, yepakoy khol mais mane doumako khol. Sougnounei voter rek, ma yekati sama lokho... ». Bien entendu, le Président de l'Assemblée nationale, Moustapha Niass manifestait, sa joie.

Plainte

Senego doit s'attacher les services de bons avocats. Pour se tirer d'affaires, après avoir diffusé une fausse information rapportant le décès du Khalife général de Médina Baye, Cheikh Ahmed Tidiane Ibrahima Niass. En effet, des disciples de la famille religieuse de Kaolack ont lancé une pétition en ligne pour «une Plainte collective contre les sites d'informations Senego.com et YerimPost.com, à appris KaolackInfos.

INFRASTRUCTURES :

137 milliards pour la construction 18 ponts et autoponts dont 13 à Dakar

Le ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, Oumar Youm, annonce la construction prochaine de 18 ponts et autoponts dont 13 à Dakar pour un coût global de 137.306.760.630 FCFA. Il s'exprimait à l'issue d'une visite effectuée sur des sites des ouvrages d'autoponts sur la VDN au niveau de la Cité Keur Gorgui et de Saint Lazare, en présence du chef d'ouvrage.

Keur Gorgui, en passant par Saint Lazare, AIBD-Mbour-Thiès à Thiombokh, le poste de contrôle de Thiès, sont les lieux visités.

61 milliards de FCFA pour la sous-traitance

Sur les 18 projets, il est projeté une création de 2000 emplois directs, ce qui correspond à 9 milliards de FCFA en termes de rémunération. Sur le volet emploi indirect, il y aura beaucoup de sous-traitants. Dans ce contrat après négociation, on a réussi à assurer 45% de sous-traitance à des entreprises de droit sénégalais. Par rapport à la sous-traitance, il est prévu un montant minimum de 61 milliards de FCFA. Ce programme de ponts et autoponts impactera positivement le désenclavement dans les régions de Sédhiou, Saint-Louis et de Ziguinchor. Pour les ouvrages projetés, il y aura 13 autoponts dans la région de Dakar et 5 ponts dans les régions.

En effet, le programme est prévu pour une durée d'exécution de 44 mois pour la réalisation de 5390m de linéaire de ponts et de 11 km de bretelles de raccordement. Revenant sur les difficultés, le ministre a indiqué que beaucoup de contraintes d'ordre administratif pour les ouvrages d'autoroutes ont été notées. « Nous allons trouver des solutions avec l'administration territoriale, notamment le préfet et le gouverneur de Dakar qui vont nous permettre d'avancer. Nous allons rendre compte rapidement au Président de la République et les ministres concernés pour mutualiser les efforts sur la mise en œuvre de ces ouvrages », a-t-il promis.

Parasites

Mamadou Ndoye n'a pas été tendre avec la coalition Benno bokk Yakaar. Selon l'ex -secrétaire général de la Ld «Benno bokk yakaar n'est pas une coalition. Une coalition ou une seule personne (Macky Sall) décide de tout n'est pas une coalition. Le problème de fond à Benno Bokk Yakaar, on vous impose de tuer votre identité et en prendre une autre. C'est la stratégie parasitaire. On n'est pas des alliés mais des parasites». En tout cas même si ce diagnostic est assez sévère, il traduit quand même d'une certaine manière la réalité. Parce que le constat est que cette coalition est plus constituée de prébendiers que de patriotes soucieux du développement de leur pays. Parce que l'on n'a jamais entendu un allié prendre le contre-pied de Macky Sall. Toutes ses décisions sont approuvées, saluées, louées, même celles qui vont à l'encontre des populations qu'elles sont censées servir. Tout ce qui intéresse les alliés, ce sont les gros salaires et les avantages qui vont avec, tout le reste importe peu. Pour être en phase avec la réalité, les alliés ne devraient plus dire «gagner ensemble» mais plutôt gagner ensemble manger ensemble. Cela aura au moins le mérite de clarifier les choses.

PROCHAINEMENT

AFRIQUE **ICÔNE**

Mars 2019
Le magazine de Référence, de toutes les générations! Sun 0800-6809, n° 120
1 000 CFA • Afrique • 2000 F
• Europe 8 euros • Amérique 15\$

LE GLAMOUR EST AUSSI DANS LA PRESSE

ANOUCHKA

BIJOUX NGONÉ

FAMA THIOUNE

NOUVEAU PRIX 1000 FR\$

POUR VOS INSERTIONS

33 827 33 31 / 77 503 00 10 / 77 299 49 60